



Responsabilité du partenaire d'une caution

Par franc, le 02/07/2014 à 23:52

Bonjour.

Ma compagne avec laquelle je suis lié par un PACS veut se porter caution pour son fils qui va devenir locataire.

Questions :

- Si un événement empêche la caution de palier aux carences du locataire, ma responsabilité peut-elle être engagée même en étant étranger au contrat ?

- Le bailleur (un particulier) demande l'avis d'imposition 2013 (revenus 2012).

Cet avis étant commun à ma famille, le Centre des Finances m'indique que j'ai le droit de dissimuler mon numéro fiscal et les informations me concernant ainsi que celles de l'enfant rattaché car elles n'intéressent pas la caution. Seulement, le bailleur veut que toutes les données apparaissent.

Sa demande est à mon avis non justifiée.

Qu'en pensez-vous ?

Merci pour vos informations.